

REUNION TECHNIQUE CONSEIL DE QUARTIER 2MC2

Lundi 27/02/2023

Présents :

- **Pour le quartier :** Mme FERNANDEZ, M. BAROUX, M. VESIN, *Florence Gaillard, Bruno Barbe, Joël VIFQUIN, excusée khedidja chiboub, Romain Macaire (liste complété par le webmestre)*
- **Elus :** M. MAILLET (8e adjoint en charge de la vie associative, de la jeunesse et de la démocratie participative), M. LEGAY-BELLOD (Conseiller municipal délégué à la mobilité – élu référent du quartier), M. CIOFFI (Conseiller municipal délégué à l'accessibilité et au handicap – élu référent du quartier), M. CHALESSIN (10e adjoint en charge de la voirie, des espaces publics et espaces verts).
- **Service municipal :** M. BASLI (service démocratie participative)

1. Sécurisation routière :

- a. Phase test des feux rue de Montauban :

Des caméras seront installées à partir du mois de mars sur le dispositif pour suivre le comportement des automobilistes. Le feu sera repositionné suite à la rencontre d'un riverain, le feu sera repositionné, le repositionnement ne sera pas à plus de 3m car l'intervalle est déjà long (90sec).
Projet d'ensemble évoqué par **M. CHALESSIN** : si c'est possible il y aura des alternats et la route est à refaire dans l'ensemble.
C'est un passage contraignant, donc diminution de la circulation dans le secteur (possibilité de refaire des comptages).
Effectivement, la circulation se reporte sur Bellerive. La signalétique sera refaite.
Précision : les services de la ville ne remettent pas les études aux administrés. Des synthèses peuvent être produites et présentées aux habitants.
- b. Chanoine Engelvin :

M. CHALESSIN : Le maire a acté qu'il n'y aura pas de lotissement « N°2 », notamment grâce au nouveau PLU. L'aménagement de la Rue du chanoine engelvin est prévu pour le 2^e semestre 2023. Enfouissement des poteaux ENEDIS : 5-6 poteaux à reprendre. Une maison construite en bord de route pose des problèmes pour la desserte de bus, la ligne régulière sera installée à cet endroit en Septembre 2023. **Signalement : Une toupie (ciment) circule dans le lotissement entre N°1 et N°2. La ville ira faire constater la présence gênante.**
- c. Phase test des chicanes de Mozas :

Les emplacements définis sont les seuls possibles dans cette rue à cause des portes et sorties d'habitations (entrées charretières et cônes de visibilité).

Précision : Il s'agit du seul endroit qui réponde à toutes les obligations de la collectivité. Afin de pouvoir poursuivre le test et en tirer les conclusions, il faut que les riverains cessent de déplacer les chicanes.

Le manque de concertation avec les habitants sur ce test est pointé du doigt. Les idées proposées sont :

- Faire une réunion d'information spécifique
- Distribuer des infographies
- Faire un communiqué de presse détaillé

Une déambulation sera certainement proposée aux riverains

d. Résultats radar pédagogique (juin 2022) : 20 jours entiers, de 6h à 22h

- Côté Ouest, chemin de Charbonnières, direction Mozas

Les données ne démontrent pas de vitesse excessive dans ce sens.

- Côté Est, chemin de Charbonnières, direction Demptézieux
Le débit est plus fort dans ce sens et les vitesses enregistrées sont plus élevées
M. CHALESSIN : Impossible de mettre des policiers dans toutes les rues. Certains axes de la ville sont plus dangereux et avec des débits plus élevés. Nous ne mettrons pas de bureau d'étude sur point.
M. BAROUX : Il serait préférable de faire quelque chose quand même pour sécuriser les riverains.
M. VESIN : Les cheminements en bois comme à Montbernier peuvent permettre de réduire le sentiment d'insécurité ?
M. CHALESSIN : Des marquages au sol pour sensibiliser les automobilistes peuvent être envisagés. Il faut planifier une réunion avec les services techniques.

2. Projets à court terme :

- a. Street workout/agrès : site d'implantation à revoir
 - Demande initiale de M. VESIN : installation d'agrès le long des chemins de balades + jeux pour enfants à Montbernier
 - **M. CHALESSIN** : pour les agrès, il faut planifier une réunion avec M. BATILLOT et M. LEPRETRE plutôt dans l'axe « parcours de santé »
 - **M. CHALESSIN** : concernant les jeux, c'est l'intérêt général qui prime. Il y aura une installation de 4 ou 5 jeux et de mobilier pour permettre aux riverains d'en bénéficier. La zone ciblée serait vers la MDA (future MDQ de Montbernier – ancienne école) afin de créer une centralité au quartier.
- b. Boîte à livres :
 - **M. VESIN** : voudrait l'installer devant la MDA, réunions en avril 2022 avec les services de la ville mais le projet prend beaucoup de temps et peu de nouvelles depuis (derniers échanges décembre 2022).
 - **M. CHALESSIN** : propose que les habitants se saisissent de l'opportunité pour le fabriquer eux même, ils iraient probablement plus vite.
- c. Plaques descriptives agriculture :
 - **Mettre en relation le conseil de quartier et la MFR**
 - Installation de panneaux pédagogiques pour mettre en avant les types de cultures sur les parcelles agricoles
- d. Table d'orientation :
 - **Intégrer au projet association de la chapelle**
 - Annexe : plaque patrimoniale pour l'ancienne école de Montbernier
(voir avec le service culture/musée)

3. Questions diverses :

- a. Occupants actuels de la MDA :
 - Anim' Montbernier
 - Association des scouts
 - Choral gospel
 - Conseil de quartier
 - France Parkinson
- b. Futur passage en MDQ :
 - **M. MAILLET** : Standardisation des MDQ sur toute la ville et leur fonctionnement. Travail actuellement sur un statut unique pour toute la ville. La salle de Mozas deviendra normalement une MDQ aussi (chiffrage travaux à finaliser par les services).
- c. Immeuble en bas de Mozas :
 - **M. CHALESSIN** : Il s'agit d'un projet privé, pas d'informations à disposition.
- d. Traversée RD522 :

- **M. CHALESSIN** : Un pont ou un tunnel n'est pas envisageable.
 - **M. LEGAY BELLOD** : département travaille en étude avec la CAPI pour aménagement des voies actuelles
- e. Agrandissement du cimetière :
- **M. CHALESSIN** : Agrandissement à venir et anticipation des futurs agrandissements. Chiffrage en cours (déjà hors budget + installation haies biodiversité).
 - **Le conseil de quartier demande** : information aux riverains en amont des travaux.